

### **Lancement du débat public sur le Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs, le 17 avril**

---

Pour la première fois, la CNDP organise un débat public sur les grands principes de la gestion des matières et déchets radioactifs. Afin de garantir le droit à l'information du public, le 6 février 2019 elle avait demandé au ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) et à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), maîtres d'ouvrage, de fournir des fiches complémentaires mettant en évidence les enjeux environnementaux et sanitaires liés à la politique de gestion des matières et déchets radioactifs. Elle avait par ailleurs demandé à la commission particulière en charge de l'animation du débat de modifier le calendrier afin d'éviter de créer de la confusion avec les rencontres organisées dans le cadre du Grand débat national. Ces différents éléments ont été pris en compte et soumis à la Commission. Les fiches complémentaires réalisées par les maîtres d'ouvrage et la synthèse du travail de clarification de controverses accompli par la CPDP seront disponibles pour le lancement du débat public.

Le débat public se déroulera du 17 avril au 25 septembre 2019. Il sera lancé lors d'une réunion publique qui se tiendra à la maison de la Mutualité à Paris le 17 avril 2019.

### **Organisation d'un débat public pour identifier les zones potentielles d'implantation d'éoliennes en mer au large de la Normandie**

---

Le Ministre d'État, Ministre de la Transition écologique et solidaire, François de Rugy, a saisi la CNDP du projet de développement de l'éolien en mer posé au large de la Normandie. Conformément au droit à l'information et à la participation du public, le projet d'identification de zones d'implantation de parcs éoliens marins posé, et de leur raccordement, dans une zone totale de plus de 10 500 km<sup>2</sup> au large de la Normandie fera l'objet d'un débat public. Ces projets s'inscrivent dans le cadre de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui prévoit le lancement en 2020 d'une procédure de mise en concurrence pour attribuer un projet de 1 GW d'éolien en mer posé et son raccordement, et potentiellement de nouvelles zones pour des procédures de mise en concurrence envisagées d'ici 2028. Comme prévu par la loi dite « Essoc », des nouvelles modalités de participation permettent d'associer le public en amont des procédures de mise en concurrence afin qu'il se prononce sur les zones d'implantation et les caractéristiques techniques des projets. La loi précise en effet que le débat public doit permettre de consulter le public sur le choix de la localisation de la ou des zones potentielles d'implantation des installations envisagées.

La Commission a considéré que les enjeux sociaux, économiques et environnementaux qui s'attachent aux projets envisagés sont majeurs. Elle considère par ailleurs que les enjeux en termes d'aménagement du territoire et de conciliation des différents usages dans cette macro-zone sont particulièrement complexes. Elle a donc décidé d'organiser un débat public qui se déroulera sous l'égide d'une commission particulière. Celle-ci sera présidée par M. Jean-Pierre Tiffon.

### **Nomination de deux nouveaux membres pour la commission particulière du débat public sur le nœud ferroviaire lyonnais**

---

Avant l'ouverture du débat public sur le projet d'aménagement de long terme du nœud ferroviaire lyonnais, qui se tiendra le 11 avril 2019 à 19h à H7 à Lyon, la CNDP a souhaité renforcer la composition de la commission particulière en charge de son animation. Sur proposition de M. Jean-Claude Ruyschaert, président de la CPDP, elle a désigné deux nouveaux membres, Mmes Dominique Simon et Adeline Heitz.

## Plusieurs concertations préalables s'ouvriront dans les semaines à venir

---

- **Projet de prolongation de la concession du Rhône** : la concertation se déroulera à compter du 19 avril sous l'égide d'un garant, M. Jacques Archimbaud. Elle s'adresse à toutes les populations et à tous les acteurs du bassin du Rhône, depuis la frontière franco-suisse jusqu'en Camargue. Son objectif est d'informer le public de la prolongation de la concession du Rhône afin d'en exploiter le potentiel énergétique, et des projets d'aménagement potentiels. Le MTES, maître d'ouvrage, a prévu l'organisation de 5 réunions publiques, d'un séminaire ouvert d'une journée et d'une conférence organisée en partenariat avec la CPDP en charge de l'animation du débat public sur le nœud ferroviaire lyonnais qui aura lieu le 4 juin 2019 à la CCI de Lyon. Elle prévoit également l'ouverture d'une plateforme de participation en ligne ainsi que des comptes Facebook et Twitter dédiés à la concertation. Des cahiers d'acteurs pourront aussi être publiés sur le site de la concertation : [www.prolongation-rhone.fr](http://www.prolongation-rhone.fr) (ouverture prochaine). La CNDP a considéré qu'il serait souhaitable que la durée de concertation sur ce projet majeur soit prolongée au-delà du 19 juin 2019.
- **Projet de connexion des lignes L1 et L2 du tramway de Nantes et de construction d'un centre technique et d'exploitation à Babinière** : la concertation sur ce projet se déroulera du 29 avril au 14 juin 2019, sous l'égide d'un garant M. Alain Radureau. Afin de permettre l'information et la participation du public, Nantes Métropole a prévu d'organiser des réunions publiques, des expositions permanentes sur le projet dans les deux communes concernées, un bus citoyen qui sera mis en place sur des lieux stratégiques pour le projet et une balade urbaine pour arpenter les différents secteurs du projet. Par ailleurs, le public pourra donner son avis sur le projet à travers un registre numérique et des registres papier mis à disposition dans les lieux d'exposition.
- **Projet SOLARZAC des énergies positives pour le Lodévois-Larzac** : la concertation sur ce projet se déroulera du 2 mai au 23 juillet 2019 sous l'égide d'un garant, M. Bruno Védrine. Des dispositifs de participation ont été proposés par le maître d'ouvrage, la Société Arkolia : 2 réunions publiques, 4 ateliers thématiques et des permanences itinérantes de présentation du projet seront ainsi organisés. Un formulaire sur le site du projet ([www.solarzac.fr](http://www.solarzac.fr)) permettra également aux participants de poser leurs questions au maître d'ouvrage ou de soumettre leurs avis. La CNDP recommande au maître d'ouvrage, la société Arkolia, d'adhérer à la charte de la participation du public publiée en 2016 par le ministère en charge de l'Environnement. Les modalités de la concertation devront permettre l'expression de tous les publics dans le respect des principes de la CNDP.

---

*Créée en 1995, la Commission nationale du débat public (CNDP) veille au respect de la participation du public à l'élaboration des projets, plans et programmes qui ont un impact sur l'environnement et qui présentent de forts enjeux socioéconomiques. Ses missions ont été récemment renforcées.*

*La CNDP est une instance collégiale de 25 membres (parlementaires, élus locaux, membres du Conseil d'État, de la Cour de Cassation, de la Cour des Comptes, des tribunaux administratifs, représentants des associations, du patronat, des syndicats). La diversité de ses membres est une garantie d'indépendance et de neutralité. La CNDP porte les valeurs du débat public : transparence, rigueur, impartialité et loyauté de la procédure, afin de contribuer à légitimer les décisions.*

**Contact presse : [media@debatpublic.fr](mailto:media@debatpublic.fr) / 01 44 49 85 54**